

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/09/29-2/08****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024231-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Répartition des subventions 2022 pour les centres culturels, théâtres, scènes de musiques actuelles, centres d'art (2ème répartition).

Lors du vote du budget 2022, le Département a ouvert au sein du domaine "Développement culturel", une opération "Diffusion spectacle vivant, arts plastiques, cinéma" pour un montant de 1 655 000 €.

Le présent rapport a pour objet d'individualiser cette enveloppe par l'attribution de subventions pour l'exercice 2022 au titre du soutien du Département aux centres culturels, théâtres, scènes de musiques actuelles et centres d'art, au bénéfice d'associations, de communes et structures intercommunales. Une première répartition a été votée en avril 2022 pour un montant de 1 426 300 €. Il s'agit dans ce rapport de statuer sur une deuxième répartition pour un montant de 79 550 € en faveur de 10 structures à rayonnement local et pour un montant de 109 000 € en faveur de 4 structures à rayonnement territorial et d'approuver les conventions attenantes.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, modifiée par la délibération n° 7/01 en date du 26 avril 2013, relative au Règlement Budgétaire et Financier,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/04 en date du 24 mars 2017, relative à la révision des critères de subventions en faveur des centres culturels, théâtres, scènes de musiques actuelles, compagnies artistiques et des résidences artistiques,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1 juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/04 en date du 16 décembre 2021 adoptant le budget primitif 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer, au sein du programme « Actions culturelles », opération « Diffusion spectacle vivant, arts plastiques, cinéma DF22 » les subventions telles que mentionnées dans le tableau figurant en annexe 1 de la présente délibération pour un montant total de 188 550 €.

Article 2 : d'approuver le projet de convention entre le Département de Seine-et-Marne et le « Collectif Scènes 77 » tel que joint en annexe 2 de la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

Article 3 : d'approuver le projet de convention entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Fontainebleau pour le « Théâtre de Fontainebleau » tel que joint en annexe 3 de la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

Article 4 : d'autoriser l'attribution et le versement des subventions mentionnées dans l'annexe 1 à la présente délibération, pour des projets ou des actions en cours d'exécution ou révolues à la date de la présente délibération, en application de la dérogation prévue au Règlement Budgétaire et Financier du Département de Seine-et-Marne.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS


M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne